# SENSIBILISATION DES RIVERAINS AU SIGNALEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES

SSPI Hainaut Cambrésis Douaisi

La première étape afin de pouvoir agir contre les dépôts sauvages est de connaître leur existence et leur emplacement exact. Toutes les communes n'ont pas la possibilité de faire patrouiller régulièrement leur police municipale ou leur service technique pour les repérer. Il paraît donc opportun d'encourager les habitants à signaler tout dépôt sauvage découvert.

# Inciter les habitants de la commune à signaler tous les dépôts sauvages.

- Mise en place d'une affiche en mairie : « les dépôts sauvages sont l'affaire de tous »
- Publication d'un article dans le bulletin municipal avec explication précise de la démarche à suivre pour effectuer un signalement (par téléphone, courriel, réseaux sociaux, accueil physique...).

De nos jours, la plupart des citoyens possèdent un téléphone permettant la prise de photos et l'envoi de courriel.

Il paraît opportun de **mettre en place d'une boîte mail dédiée** : *Par exemple : « depotsauvages@gmail.com ».* 

Chaque citoyen croisant un dépôt sauvage sur la commune, pourra facilement le signaler via cette adresse et joindre une photo au signalement.

#### À noter :

- Il est important de bien définir en amont, qui aura la charge du suivi de la boite mail en mairie. Le Maire ? le Responsable des services techniques ? etc.
- Prévoir un accusé de réception au signalement, indiquant que celui-ci a bien été pris en compte et définissant le délai pour la gestion du dépôt concerné.

Certaines communes se sont dotée d'un « SIQ » (Service d'Intervention de la Vie Quotidienne). Des agents municipaux recueillent les observations des citoyens par accueil physique, par mail, par téléphone ou via une application et le site internet de la ville, sur les sujets de voirie et cadre de vie, de voisinage, de tranquillité et de propreté.

Il existe également des applications spécialisées dans le recensement des dépôts sauvages ou autres dégradations de l'environnement comme : «Betterstreet », « TrashOut », « Clean2gether »...

Betterstreet permet directement à la commune d'avoir son espace personnalisé et de gérer les dépôts de son territoire. C'est un service payant. Les autres applications centralisent

les informations et les communiquent par la suite aux

collectivités concernées. Elles sont gratuites.

L'application Clean2gether est plus tournée vers la mobilisation citoyenne et l'organisation de groupes bénévoles pour le nettoyage des déchets.

Cette liste d'application est bien sûr non exhaustive. Les pages facebook et autres réseaux sociaux des mairies peuvent être un bon moyen d'échange d'informations : pour le signalement et également en réponse aux questionnement des habitants sur les démarches engagées en terme de police du Maire.

# Bon à savoir : il existe également de la détection des dépôts sauvages par satellite :

La Société Générale d'Évaluation des Territoires (SGEvT) et le Centre National d'Études Spatiales (CNES) ont conçu une solution de télédétection par satellite des dépôts sauvages.

Cet outil détecte rapidement les dépôts sauvages grâce à l'analyse d'images des satellites « Pléiades ». Celui-ci permet aux collectivités de caractériser leur dimension, date d'apparition, et même d'identifier le potentiel risque d'impact sur l'environnement et les populations riveraines.

Vous retrouverez toutes les infos sur : https://sgevt.com

La mairie peut également profiter des évènements mis en place par les associations locales, les sociétés de chasse, ou tout simplement lors d'évènements en lien avec la thématique des déchets (démarche zéro déchet, évènements ramassage des déchets, etc.), pour informer sur l'importance du signalement de dépôts sauvages.



#### **ATTENTION:**

Tout signalement effectué par un riverain n'a pas de valeur officielle et doit systématiquement être couplé par un « rapport de constatation officiel » avant toute mise en œuvre de suites administratives (cf. fiche n°2)

### **GUIDE DE RÉDACTION** D'UN RAPPORT OFFICIEL DE CONSTATATION DE DÉPÔTS SAUVAGES Dispute le Code général des collectivisés (E.EE3-II), le Maine « le devoir d'asserse le boss sedos, le atronis, le atronis, le atronis et le solubulitiyed Migrae die onu tumiteien. Y := U. He note die objectuue far digetta, die eposposier U. In Has not do algorelament d'acc displicaco regre la Maine es. Pero de sur selpatore, date se medro sur ple manufacture in dispets (cf. Softer excusses of 'D. Co-recustor prost igniferance Stor-effectual per in police cosper les finactionneiles et aguets manuferente è l'Arstole LESE-é du Cinde de la mose ainsi pri ses aguess foi Addition of community (Article LS4) 44-5 de Code de Devilonmente Il le ditplit est esmeltest est tens propolitel politic, l'assuré de propolitaire de toronie sel estematio peter y assidier et u prisones est regette lars år à 468s etr les loss. Landerneté spororinative du déplir : sert dans deux cas : Una diffritor de se ratura barra, pravata, orduna mánagárea receips, villature tons d'unege, etc.) : Peur le rédoiter d'un ouvrier de constabilen qui men. arrespé à l'autaur des tides (si oniules est comma) aines au Ster Indication do ao desgarratió (painture, testarie, amiente. proprietaire de terrais, el qui permet l'angagement de mai: parrelliera ad reintatrochias diteaforment per la malife. 1 (inspetitivation de se suffere, se facreto el estr informi Peur le rédeller d'un produvented de constabilier à Defeatir de le présence so ser de cours n'ess, de fouit arrager done has another attack a follow as reasons on de-some horstille & proprietté : path (over he continued over the 4 printings densed to as Procureur de la Napulalique (pour les contenentions de \* Les cultures érantunes apprountes boloire, erret de le airquitres chasse al les définis, dans les 6 jours dans le distribute, podiction do sofres; do Fess, anthew 4 is obsorption, sax effuns influction as Clark de l'assissamement ou effuns entra in infraccione formatione. Conservi discidente de la relate de pilace ou La rédifiaction de présentes ou son de metériel de d'unifer ; ear the correlation privates. In PK to provide place in the first Minoral Spec or class Figure Sp. and Adjusted Special Street Sp. 400 T. jus dilevanto parmettore de abalgrar faceur os las subsen: a mended Littlerible du propréhable du temph et du townstre d'temph. ron office per ean proprietals: C'est somé aur le base de repper de seratotelles que la Made paul realite or place das sarations substratoribus. Describeros d'Ecatrolice. an executive what blodies is plotted proved fire prise. \* B'i set serves : Indiquer l'identité de produmeur de silgetir : or parallels, reals in conditor private rised pass incolorant pullimatique (C. Patro s/ C. Falte appel is one timorignapper (robbins, timories, etc.). Que dolt-on retrouwer dana ce repport ? L'identité des disologents subsor de constité, lour algestune. In diese of its Bec de barr constat : "In benfische auch is digit aus les affences confession (

## COMMENT IDENTIFIER UN AUTEUR DE DÉPÔTS SAUVAGES

#### **Ronde**

L'idéal est de prendre la personne sur le fait grâce à des patrouilles régulières d'agents municipaux dans des lieux dits « sensibles » comme des terrains vagues, des chemins communaux, etc...

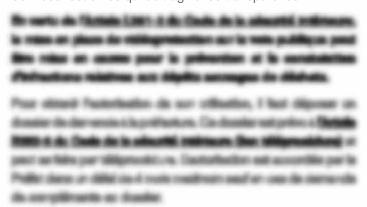
Pour cela, de plus en plus de communes mettent en place des « brigades vertes » : c'est une sorte de police du « bienvivre ensemble » chargée de lutter contre les dérives, qu'il s'agisse de dépôts sauvages ou de tri sélectif non respecté. Ces entités sont créées par les Maires, selon des besoins identifiés localement et dotées d'effectifs, de compétences et de statuts divers (Cf. fiche annexe n°2).

Un lien peut également être créé entre les mairies et les sociétés de chasse, pour encourager les chasseurs, voire même le garde-chasse à surveiller de potentiels dépôts sur leur territoire (pour faire remonter l'information). Attention, la vérification de l'information par un agent assermenté est nécessaire afin de constater l'infraction et de dresser un PV.

Le Code de la sécurité intérieure prévoit également la possibilité d'installer des systèmes de vidéoprotection ou de piégeage photos pour prévenir et constater les infractions relatives à l'abandon de déchets, sous réserve de respecter certaines formalités préalables rendues nécessaires par la protection de la vie privée.

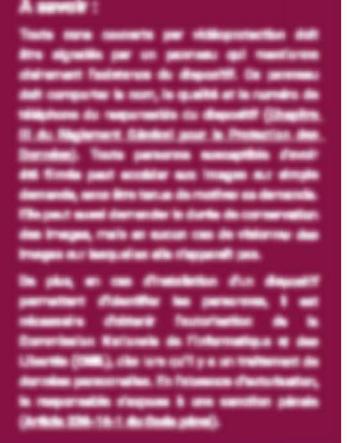
## La vidéoprotection

Toute récolte de données personnelles doit remplir plusieurs conditions : avoir une finalité légitime, une durée de conservation limitée et un responsable du traitement des données recueillies qui doit agir avec transparence.













# QUELLES SANCTIONS PRENDRE CONTRE UN AUTEUR DE DÉPÔTS SAUVAGES ?



COMMENT LES METTRE EN PLACE ?

Deux types de sanctions sont possibles pour les auteurs, en fonction du type de procédure engagée : les procédures administratives et/ou pénales.

Pour les procédures administratives, selon l'Article L2212-2-1 du Code des collectivités territoriales et l'Article L541-3 du Code de l'environnement, le Maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. Ces deux fondements juridiques ont une portée différente.

Le pouvoir de police prévu par le Code général des collectivités territoriales est un pouvoir de police générale, au titre duquel le Maire est tenu de faire respecter l'ordre public, ce qui inclue la répression des « dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies » ainsi que « les pollutions de toute nature ».

Le pouvoir de police prévu par le Code de l'environnement est un pouvoir de police spéciale en matière de déchets.

Le Maire est l'autorité titulaire de ce pouvoir (CE, 17 novembre 2004, n°252514, Sté Générale d'Archives).

En principe, le pouvoir de police spéciale prime sur le pouvoir de police générale, ce qui doit conduire le Maire à prendre des mesures en matière de répression des dépôts sauvages de déchets plutôt sur le fondement du Code de l'environnement.

Selon l'Article L.5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, il est possible pour les Maires de communes appartenant à un groupement de collectivités compétent en matière de collecte des déchets ménagers de transférer au Président de ce groupement les prérogatives qu'ils détiennent en application de l'Article L.541-3 du Code de l'environnement. Ce transfert de compétence doit être souhaité par l'ensemble des Maires du groupement.

L'autorité compétente, peut après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination des dits déchets aux frais du responsable (producteur du dépôt ou propriétaire/locataire du terrain).

Pour le volet pénal, les Articles <u>R 610-5</u> et <u>R 632-1 du Code pénal</u>, l'autorisent à dresser une contravention envers les responsables de dépôts sauvages. Les pouvoirs du Maire s'appliquent aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées, même si les propriétaires ne sont pas responsables.

En ce qui concerne les sanctions pénales, le Maire peut dresser procès-verbal des infractions qu'il constate, et les adresser au Procureur de la République.

### Procédures administrativas :

Las providicione administrativas libre son displito de disclares econogras son: risplantamina per **Strikdo (primir de Cado de Nandimensaturis**, Cados el son: prisso è l'ansonitre de frantsur du displit so à difficult du propriétaire du terreir al Fouteur n'aut pas libertifiable et que calair el past être constités construrasponentite (et. Salve n'E)

### · 1<sup>th</sup> diagram

Subset & Palamet Foodier of the object occurrage, to Marin automorphism or, in difference or districts due fails qui to sont representate obtain que des semplemes qu'il encourt, donc sero tables enverages unes excessé de dissiplice (dl. Note accesse d'il l'altre de constantables de dissiplice).

Le difference del fotoresi disse notto fotos de la possibilitá de primentar um disservatione écolos (courrier se mell) de ovalue dans un diffei de 16 jauns.

#### · F diagra :

Trades as discourse to displications to policinaria of the part of contractors to policinaria offers committee outpiles (gain in 15 0000) or to mention on decreasing part and the contractor of the contractors of the contractors of contractors of

D'est une déligation pour le Main, d'effectuer auté mise en demante acus palse de commettre une faute orgagement le responsabilité de le commerce (CK, SK est, 1997) s'éditoir).

### · F diagon:

As terms to be presentative to when an discreping, or opport did other constitute to respect the to provide the at discret fundamental disc districts. If one "feet pase to may, or constitute that they district ear places at discret lists is an repport. In particular a consumitaringuest pase attracepted it is trive on discreture case in distritoryett, it assumes out passables.

## - LA COMBIGNATION :

Untiligier à consègner entre les realite d'un comptaine public une acronne sorraspondent au montain des masures prescribes, impuelle set realitate auteurs l'autoution de seu masures (et finite ensess n'9-blackle d'embit municipal de sorraspondent);

## - LES TRAVALES POPPICE :

Politic procedition of offices, see New or places do in parameter relate on discretions of it associately, it "landscribbs discretions are prescribes. Law recreases considerates present in the difficulture poor rigidar law disperses about on populate (cf. Note screens of 17);

#### - LA SUBPENBION:

Expands is footboowner die tutelictore et compet.

is resolvable des transco et des opérations, no l'associon des activités qui sont à l'angles des infections completies jumplé l'autouties complète des resourse improvèse et prender les resourse comprescoins récossins, sur l'act de paramete rése et demant

#### · LASTRESNITE :

Challement le responsent d'une spire le journalière pouvant aller jougelle 1 000 E, à compter d'une date fiable par le décision, jougelle ca-spill ait des patielles aux response presentes par le mise en diametre, le resolvent mainrel de l'autre-le mise en seconnectent on paul être applicher au resolvent maximal de l'amende applicable pour l'éfection complételes;

### - AMENGE:

Ordinate le palement d'une amende pouvert aller jumpité 150 180 %. Le déclare mantionne le délai de palement de l'emente et sex modélite. l'amende ne peut être prosuncte plus d'un en à compter de le comptetition des manquements juit fielle annexe n'96.

Destruction des tesseur enterests d'office peut être condite à l'Agence de l'Époissonement et de la Moltise de l'Éposphi (ADMINI) de la create établiquement public compétent brospet la responsabilité du peu pu des libertiffs ou set l'espéciés.

A 1000 I to annual authorities of Paristics
paralles and annuals to benefits to b contrary
temporal to the Table 1871 day forth to be contrary
to the total to the Table 1871 day forth to be contrary.

No come of languages to 16 life in passed flow for recovering relativessed office for difficult die for presentatives. Code passed connections on the relate on advanced die office assert fraction recovered die record class discharts at the restript on that the termin. If and proseditio office/baseser fundamentary internalised dies discharts it correlation que four restriction non places autorities until dangue green all interdement presentation non places autorities in relateurs no de la seductable (I faut autorities complete) fundamentaria, le special frumation no de la seductable (I faut autorities complete). Contrarelate no de poductions, le rippes n'ant pass surflexed). Contrarelas no present done pass titre dennet an federateur de dangue green et interdement. Con resources an federateur die dangue green et interdement, Con resources passesses dies autorities de responsant des crispett (1994) de discharts.

En esta de Maria (part e El Adria) Contra de Paragonia reporte quelle ser la servicio puede de constitución de

La Main paul againmet aurabilium um administra à consumbre againmeignament de l'actionne de auté des cialitats de lari que contractificies des tennes.





to model do following pared to forms that presidently, stally and par to follow as an explain and par to follow following as to forms reads:

- Danse la cose et c'inst un appar de la Prolice Manicipale qui constate la dispite, il dell'osmette son appart et son prostervantes la libratio su Maine et il un Officiar de Palice Ludiciales (CPI) de la Palice Nationale nu de la Condumentale pour transmission a fofficiar de relocation public es au Procuentur de la République Quebas, 2012, de Code, de procedure palice de la République Quebas, 2012, de Code, de procedure palices à relocation public de la République Quebas, 2012, de Code, de procedure parameter palaces.
  Discon cer certes, le serie factore la serie de procedure de la relocation de la
- El un cispet l'agel de déchets set découvert sur le donnérs public formille, l'écharities décient une infraction formilles at paul être constable per les agents de 1096, ou des agents ou (Miclare de Palice Luficaire (entorment le Micra et sex adjoints).

La PV dell like transak dens ha melleum dilak av. Prossener de la Mipublique, lequel risillant d'engager no mondre poursuite:

- La precisione de procisionnelles ne se décid pas qu'es descursant deligis. O'est unes precisables qui ne se terreire que tenque l'acquerble des investigations reconserves pasmetteux d'établir les faits sunst des conservides. Il proces direc d'établir les faits sunst des conservides. Il proces direc d'établir les faits jumple plusieurs services errei le découvers d'un réspét de réchers létique suffaunts de le responsabilité d'une su de récher d'établisse suffaunts de le responsabilité d'une su de plusieurs parairress dans le responsabilité d'une su de plusieurs parairress du procés le responsabilité d'une su de plusieurs parairress du procés le responsabilité d'une su de plusieurs parairress du procés de le résponsabilité d'une su de plus à partir de le débuns du procés de le filipodélique, deve les plus breits débits paux les infractions su COSCT et dans les le jours d'agisseurs des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à jours d'agisseur des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à jours d'agisseur des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à jours d'agisseur des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à jours d'agisseur des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à jours d'agisseur des infractions su Coste de l'accionnesses (bet à pur le plus de la final de la fina
- \*\*Colonia de moleculo d se malitic. C'est excessi la courte de refere d'arquiger des provenides opposite par la Procuser de la République. Aloré, la procise-resistad dell'absolutional marificance tous les laborates apprès dessaisment marificance tous les laborates apprès dessaisment marificance tous les laborates des apprecés auteur du constitut, leur algorature, la delle et la lieu de laur countes, la colonia de la lieu de laur countes, la colonia de la dessaisment de décendance les quartities, leur décendance permettent de décenques l'auteur ou les auteurs etc. Se PV paul dessa composite en en envenue les plactes et les terrelignages ; tout dessurent permettant d'établic l'Etage les du départir ou de férigiere vernitonel.

Un protection rated it is depression des députs movinges de reservi judiciales à Microbian place entre les Communestes d'Agglemateutions de la Paris de Malaire et de Valenderme Malaire de la protection de la Physiologie de l'Innacipation de Valenderme.

Calci de percentante de restra esplana en pallique de la plante la prade la perce la dipensión de la calca de la pallice de prade la perce la dipensión de la la pracesa man esta la la especificación de la calcidad de la pracesa funcion el mancrosoción de la calcidad de la calcidad de la Protección calcidad man deporte participa de la pallicidad des. Communicación de applicación de la la la calcidad de la calcidad del calcidad de la calcidad de la calcidad del calcidad de la calcidad del calcidad de la calcidad de la calcidad de la calcidad del calcidad de la calcidad de la calcidad de la calcidad de la calcidad del calci

# QUE FAIRE QUAND L'AUTEUR DU DÉPÔT

N'EST PAS IDENTIFIABLE?

## En cas de méconnaissance du responsable du dépôt de déchets ou si celui-ci est insolvable :

Il est possible de se tourner vers le propriétaire du terrain où les déchets ont été entreposés. Surtout si celui-ci fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain.

Le Conseil d'État a rappelé dans l'arrêt n° 397031 du 13 octobre 2017 qu'en l'absence de tout producteur ou de tout autre détenteur connu, le propriétaire du terrain sur lequel ont été déposés des déchets peut être regardé comme leur détenteur au sens de l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, à moins qu'il ne démontre être étranger au fait de leur abandon et ne l'avoir pas permis ou facilité par négligence ou complaisance.

Pour plus d'informations sur la mise en cause possible du propriétaire du terrain, ou plus généralement sur les sanctions administratives qui concernent les dépôts sauvages, vous pouvez vous référer au guide de la DREAL Grand Est (Direction Régionale de l'Environnement, de



l'Aménagement et du Logement) : « Infractions à la réglementation sur les déchets, guide des sanctions administratives et des constats pénaux à l'usage des communes ». Il est disponible en ligne :

https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide lutte dechets.pdf.

En cas d'urgence (menace grave pour les populations et l'environnement), l'Etat peut aussi, par l'intermédiaire du Préfet, avec la participation financière éventuelle des collectivités territoriales, confier la gestion des déchets et la remise en état d'un site aux établissements publics compétents ou à l'ADEME (art. L. 541-3 du Code de l'environnement). Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à leur site internet :

https://www.ademe.fr/lademe.



# LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE



DES PRODUCTEURS (REP)

Les filières REP sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, qui concernent certains types de produits. Ils reposent sur le principe selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendus responsables d'assurer la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Il s'agit d'une application du principe pollueur-payeur.

Néanmoins, la résorption des dépôts de déchets en faisant appel à la contribution des éco-organismes sera envisageable dans le cas où toutes les autres voix n'ont pas donné satisfaction.

Aussi, les dépôts de déchets qui ne sont pas associés à une REP ne sont pas concernés (par exemple des gravats liés à la déconstruction d'un bâtiment ne sont pas couvert par la REP PMCB).

# L'État a créé 25 filières REP, regroupant de grandes familles de produits.

Les fabricants s'y retrouvent pour former des sociétés appelées éco-organismes qui s'engagent à respecter un cahier des charges comprenant des objectifs de collecte et de recyclage. Parmi les 25 filières REP françaises, 14 filières ont été progressivement mises en place depuis 1993 et couvrent :

- les piles et accumulateurs,
- les équipements électriques et électroniques (EEE),
- les véhicules hors d'usage,
- les emballages ménagers,
- les médicaments non utilisés,
- les pneus.
- les papiers graphiques ménagers,
- les textiles et chaussures,
- les produits chimiques ménagers,
- les meubles,
- les bouteilles de gaz,
- les bateaux de plaisance et de sport hors d'usage,
- les objets perforants des patients en autotraitement (DASRI),
- les fluides frigorigènes.

# La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a créé 11 nouvelles filières qui sont :

- les produits du tabac,
- les jouets, les articles de sport et de loisirs,
- les articles de bricolage et de jardin,
- les produits ou matériaux de construction du bâtiment,
- les voitures,
- camionnettes, véhicules à moteur à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur,

- les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles,
- les pneus,
- les chewing-gums,
- les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes préimbibées,
- les engins de pêche contenant du plastique.

La loi étend également le périmètre de certaines filières, comme celle des emballages ménagers, qui s'étend désormais aux emballages professionnels.

# Les filières REP et les dépôts sauvages de déchets :

L'Article R541-112 du Code de l'environnement prévoit que les éco-organismes prennent en charge les opérations de gestion de déchets relatives à la résorption d'un dépôt illégal comportant des déchets issus de produits relevant de leur agrément [...], y compris ceux issus des produits identiques ou similaires à ces produits mis en vente ou distribués antérieurement à la date d'entrée en vigueur de l'obligation de responsabilité élargie du producteur.

Toutefois, ne sont pas concernés par les dispositions du présent article les éco-organismes dont la quantité de déchets issus des produits relevant de leur agrément qui est présente dans le dépôt est inférieure à 0,1 tonne lorsqu'il s'agit de déchets dangereux et de 1 tonne lorsqu'il s'agit de déchets non dangereux ou inertes.

L'Article R541-113 détaille quant à lui, la marche à suivre concernant la résorption d'un dépôt constitué de déchets encadrés par une REP: « Lorsque la personne publique décide de pourvoir elle-même à la résorption du dépôt de déchets, elle en informe les éco-organismes concernés préalablement aux opérations de gestion de ces déchets. Elle leur fournit

le procès-verbal de constat d'infraction aux dispositions relatives à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets, qui mentionne les parcelles cadastrales où sont abandonnés les déchets, l'estimation de leur quantité totale, la présence de déchets issus de produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur, et l'absence d'identification du ou des auteurs du dépôt illégal à la date de la constatation ou, lorsque le ou les auteurs sont identifiés, l'échec des mesures de police administrative visant à résorber le dépôt. La personne publique fournit également une évaluation du coût des opérations de gestion de ces déchets et indique dans quels délais les écoorganismes pourront demander à un tiers expert de confirmer les évaluations avant d'entamer les opérations de gestion de ces déchets. Ce délai ne peut pas être inférieur à un mois. À l'issu de ce délai, les éco-organismes concernés signent avec la personne publique une convention de partenariat.

À l'issue de la résorption du dépôt, la personne publique communique aux éco-organismes concernés les documents attestant l'exécution des opérations de gestion des déchets qui ont été réalisées et des coûts correspondants. Chaque éco-organisme lui verse une contribution financière qui couvre 80 % des coûts qu'elle a supportés pour la gestion des déchets issus de produits relevant de leur agrément [...]. Vous pourrez trouver sur le site de l'Ademe, la liste des différents éco-organismes agréés par filières, cette liste est amenée à évoluer avec la création de nouvelles REP jusqu'en 2025 : https://filieres-rep.ademe.fr/principe-et-reglementation/fonctionnement

Pour plus d'informations sur les filières REP de manière générale, rendez-vous sur le site du Ministère : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs">https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs</a>

